



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250922-DC2025_18-DE



Décision du Maire n° DC2025-18

Lundi 22 septembre 2025

DECISION RELATIVE A LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT AUPRES DE API RESTAURATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un contrat de prestations livraison de repas avec la société API Restauration représentée par son Directeur commercial, Mr Christophe PERRY dont l'agence cuisine centrale est située ZA Porte d'Aquitaine 180 Avenue Jean Baptiste Godin 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC pour une durée allant du 15 septembre au 17 octobre 2025 pour le restaurant scolaire de l'école Gustave Eiffel afin d'assurer le repas des élèves et des enseignants à l'école sur cette période.

ARTICLE 2 - Le montant des repas livrés HT sont les suivants :

- Repas Maternel à 3,10 € HT
- Repas Primaire à 3,20 € HT
- Repas Adulte à 3,50 € HT

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire

Alain TABONE

